

MICRO CRÈCHE LA CAPUCINE

PROJET d'ÉTABLISSEMENT



Modifié en janvier 2026

Adopté par délibération du conseil municipal le 29 janvier 2026

SOMMAIRE

Préambule	2
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	2
1. Etat des lieux	2
2. Caractéristiques de la micro-crèche.....	4
3. Les partenaires	5
4. Une démarche en faveur de développement durable.....	6
PROJET D'ACCUEIL.....	7
1. Les prestations d'accueil	7
2. L'accueil de l'enfant différent	8
3. La référence.....	8
4. Les compétences professionnelles mobilisées.....	8
5. Les actions menées en matière d'analyse des pratiques.....	10
PROJET EDUCATIF.....	12
1. Accueillir avec bienveillance	12
2. Favoriser l'éveil et le développement du tout-petit	15
3. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.....	17
4. Garantir le bien-être de l'enfant à travers les soins.....	17
Conclusion	19
PROJET D'EVALUATION DE LA QUALITE D'ACCUEIL.....	20

Préambule

Ce projet d'établissement est un outil élaboré par l'équipe suite à une réflexion sur l'inscription sociale de la structure sur son territoire, l'accueil des enfants et des familles, et enfin la dimension éducative. Il donne sens au travail de chacun et chacune.

Une quatrième partie permet d'évaluer les pratiques et donc la qualité d'accueil.

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet social précise la raison d'être de la micro-crèche en définissant ses rapports avec son environnement et permet de mesurer les facteurs influençant le service rendu.

1. Etat des lieux

1.1. La commune de Veuzain-sur-Loire

La commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire est née de la fusion de deux communes, Onzain et Veuves, en janvier 2017. Onzain devient commune déléguée (chef-lieu).

Veuzain-sur-Loire, commune de 3327 habitants¹, située à une vingtaine de kilomètre de Blois et d'Amboise, a une aire d'influence importante grâce à ses infrastructures.

La commune possède également certains atouts attirants comme une gare bien desservie ainsi que la proximité de l'axe Blois / Amboise / Tours permettant aux habitants d'avoir accès à ces trois pôles économiques.

Cette commune est dotée de :

- Nombreux commerces alimentaires et non-alimentaires
- Services publics : établissements scolaires primaires et secondaire, Accueil périscolaire et accueil de loisirs, Relais Petite Enfance, France services, médiathèque, ludothèque, équipements sportifs, camping, permanences de la pmi.
- Associations sportives et culturelles
- Services de santé et médico-social (Maison médicale, professionnels de santé, EHPAD)
- Un centre de secours des sapeurs-pompiers

Elle est également touristique : proximité des jardins de Chaumont-sur-Loire, proximité des châteaux de la Loire, maison du tourisme.

Elle draine les populations des villages alentours ; Valloire-sur-Cisse (2433 habitants), Chaumont-sur-Loire (1113 habitants), Mesland (560 habitants), Monteaux (723 habitants)².

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-41167>

² Projet de fonctionnement RPE 2026-2029

Démographie :

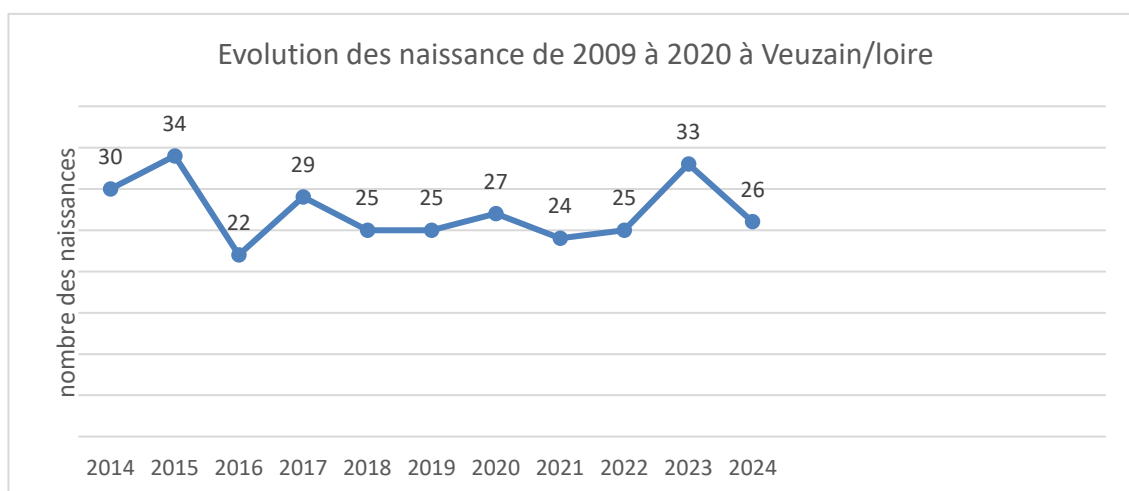
La population, constante depuis les années 1960, connaît une baisse depuis une quinzaine d'années. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 45-74 ans.

Sur l'ensemble de la population, les familles avec enfants représentent 31,3 % dont 9,7 % sont des familles monoparentales. Ce chiffre reste stable depuis 2016 où la représentation était de 31,4%.

En 2023, on dénombre 188 enfants de moins de trois ans sur le territoire du RPE (Chaumont sur Loire, Mesland, Monteaux, Valloire sur Cisse, Veuzain-sur-Loire). (184 enfants En 2019)

Depuis 10 ans, le nombre de naissance baisse régulièrement sur la commune avec un pic en 2023. Cette baisse est à mettre en lien avec celles qui s'opèrent sur le territoire du Relais Petite Enfance, sur le département et plus globalement en France métropolitaine. Toutefois elle semble stable depuis 2018.

Profil des familles



On rencontre des couples natifs de la commune ou des alentours, bénéficiant sur place d'un réseau familial (grands-parents, sœurs, frères, amis) intervenant dans la prise en charge des enfants.

D'autres familles, nouvellement installées dans la région ne disposent d'aucun réseau.

Parmi les deux parents, il arrive fréquemment qu'un des deux exerce son activité en libéral.

1.2. La petite-enfance à Veuzain-sur-Loire

Offre de garde sur la commune

Il existe 2 modes d'accueil de jeunes enfants sur la commune : l'accueil individuel et l'accueil collectif. Ce dernier concerne principalement les enfants d'âge préscolaire. La scolarisation se fait en septembre, l'année des trois ans de l'enfant.

- L'accueil individuel : les assistants maternels

Les parents qui travaillent font essentiellement garder leurs enfants par des assistants maternels. Le nombre de place offert par ce mode d'accueil est suffisant par rapport aux besoins.

- L'accueil collectif : la Micro-crèche

La micro-crèche fait suite à la halte-garderie. Elle s'ouvre en 2022 face aux besoins croissants des familles.

Elle ne concurrence pas les assistantes maternelles.

Pour la plupart des parents, cette structure permet de répondre à un besoin de socialisation avant l'entrée à l'école maternelle. Pour certains enfants, celle-ci aura lieu à plus de trois ans.

Les enfants de Veuzain-sur-Loire restent prioritaires. La micro-crèche s'ouvre toutefois aux communes environnantes.

La micro-crèche a des demandes croissantes pour un accueil en journée complète, et pour la majorité des familles 4 jours par semaine.

Les autres structures de garde collectives (micro-crèche, multi-accueil et micro-crèches) auxquelles les parents peuvent avoir accès se situent à Blois, Candé-sur-Beuvron et Amboise.

Analyse sociologique de la structure

Située dans le centre-ville de Veuzain-sur-Loire, proche des écoles, de l'accueil de loisirs, de la médiathèque et de la ludothèque, la Micro-crèche est, entre autres, accessible par un réseau de chemins piétonniers.

Les enfants viennent quelques heures par semaine ou en journée continue. Avec la mise en place de la contractualisation de l'accueil, on observe une modification des demandes avec une augmentation des contrats sur plusieurs jours. Les motifs des demandes sont multiples : certaines familles sont attirées par la proposition d'accueil collectif mais souhaitent garder une assistante maternelle en complément (horaires plus élargis), d'autres souhaitent que leur tout-petit rentre en contact avec d'autres enfants sur une ou deux matinées seulement.

Deux listes d'attente coexistent : une pour les habitants de Veuzain-sur-Loire, prioritaires, la seconde pour les autres communes.

Deux grandes catégories de parents se distinguent. La première vient inscrire leur enfant avant la naissance ou au milieu de la première année. La seconde souhaite que leur enfant ait une approche du collectif avant l'entrée à l'école

Les enfants sont accueillis en fonction de la demande des parents et de la disponibilité des places.

2. Caractéristiques de la micro-crèche

2.1. Missions et moyens

Selon l'OMS, la santé recouvre le bien-être total physique mais aussi social et mental de la personne. En développant une politique en matière de petite enfance, on met en place les conditions d'un développement harmonieux de l'enfant tout particulièrement en veillant à son bien-être.

Missions

- Proposer un espace de socialisation où l'on apprend à vivre ensemble en construisant des liens qui humanisent.
- Favoriser l'épanouissement des jeunes enfants, tout en veillant à la sécurité et au bien-être des enfants
- Prévenir et dépister les troubles individuels, relationnels, les exclusions sociales.
- Offrir une solution adaptée aux familles en recherche d'un mode de garde permettant en outre de concilier vie familiale et professionnelle.

- Organiser un accueil correspondant aux besoins spécifiques de la toute petite enfance : lieux et matériel adaptés, respect des rythmes de l'enfant, écoute individualisée, activités variées, maternage.

L'accueil des enfants « en difficulté » soit du fait de leur situation familiale, soit du fait d'un handicap nécessite la mise en place d'un dispositif d'encadrement accompagné d'un travail préalable avec les partenaires (médecins, familles, travailleurs sociaux...).

- Proposer une structure répondant aux besoins des familles en matière de garde, d'horaires, de jours, de période, de durée grâce à un planning hebdomadaire modulable, la préinscription sur une liste d'attente mentionnant les souhaits des parents en matière de garde, la mise en place de sondages.

En application des articles L214-2 et L 21467 du code de l'action sociale et des familles, l'accès des enfants dont les familles rencontrent de difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail sera facilité. Une place est spécialement réservée à l'accueil d'urgence.

- Favoriser les liens grâce aux échanges entre enfants, adultes, partenaires.
- Evaluer de façon quantitative et qualitative l'impact de la structure à travers le nombre d'enfant accueillis, les actions menées, la satisfaction des usagers, l'adéquation avec les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'établissement.

La micro-crèche s'inscrit dans une large démarche d'accueil de l'enfant sur la commune. En fonction du contexte décrit, les partenaires institutionnels ou les services locaux peuvent ainsi ajuster leurs interventions.

3. Les partenaires

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

Des temps de rencontres sont prévus avec les puéricultrices du secteur.

Une visite de contrôle est effectuée par le chef de service de la PMI, selon son calendrier, pour vérifier la conformité de la structure (normes de sécurité, d'hygiène alimentaire, sanitaires, réglementation relative aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans)

Un comité technique associant la PMI, la CAF et les responsables de la commune se réunit annuellement afin de présenter le bilan de l'année précédente et les projets envisagés.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

Un conseiller technique référent est en charge du dossier concernant la structure. Des bilans qualitatifs et quantitatifs ainsi que les projets prévisionnels lui sont envoyés tous les ans.

La micro-crèche utilise deux outils informatiques mis en place par la CAF : un pour le calcul des tarifs des familles et le site « mon enfant.fr » recensant les offres de garde du secteur.

Un Réseau des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (REAJE), animé par la CAF permet aux responsables des structures du département de se retrouver plusieurs fois par an pour échanger des informations, mettre en place des outils.

Autres partenaires :

Le Relais Petite Enfance : l'animatrice peut orienter les familles vers la micro-crèche et travailler sur des projets communs.

La Médiathèque : située à côté de la structure, elle offre la possibilité pour la micro-crèche d'un renouvellement constant des ouvrages proposés aux enfants mais aussi aux adultes grâce à un fond de livres spécifiques sur la petite enfance.

La Ludothèque : l'emprunt de jeux par la micro-crèche permet de diversifier les propositions faites aux enfants et de découvrir du matériel nouveau.

L'école maternelle : Des contacts ont lieu chaque année pour préparer la rentrée de septembre. Une visite est organisée dès le mois de juin et l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) est invité à venir plusieurs fois au cours de l'été afin de faciliter la transition avec l'école.

La micro-crèche s'ouvre, se renouvelle, s'enrichit à travers les échanges avec d'autres partenaires.

4. Une démarche en faveur de développement durable

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.³

Pour l'équipe de la micro-crèche, mener une réflexion sur le développement durable est une démarche globale qui vise à améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des familles, à favoriser le bien-être des enfants, et prendre en considération la santé des professionnels.

Le développement durable inclut trois dimensions : l'environnement, le social et l'économie. L'équipe travaille sur la dimension environnementale. Pour ce faire, elle a mis en place des outils afin de limiter son impact sur l'environnement.

- Le tri des déchets : la mise en place de trois conteneurs permet de séparer les déchets organiques, les déchets recyclables et le tout-venant.
- L'utilisation d'un nettoyeur vapeur permettant de réduire l'usage de produits détergents
- L'utilisation de produits ecocert

Aussi l'équipe pratique au quotidien les éco-gestes comme éteindre les lumières en sortant d'une pièce, imprimer en recto-verso, réemployer les chutes de papier, carton, ...

C'est une démarche toujours réinterrogée, ce qui permet de la faire constamment évoluer.

Ainsi en 2023, l'équipe a questionné sa consommation de plastique. Ce qui l'a amenée à arrêter d'utiliser des bouteilles d'eau en plastique, et à réduire la contenance des sacs poubelles, qui n'étaient pas utilisés à leur pleine capacité.



³ <https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/quest-developpement-durable>

PROJET D'ACCUEIL

1. Les prestations d'accueil

La micro-crèche est un service public gérée par la municipalité de Veuzain-sur-Loire. Elle est financée en partie par la caisse des allocations familiales (CAF) au moyen de la prestation de service unique, versée au gestionnaire.

La structure a un agrément de 12 places et accueille les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation. Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h30.

Elle est fermée une semaine à chaque période de petites vacances scolaires et 3 semaines en août. Des fermetures exceptionnelles peuvent également avoir lieu. (ex. : journée pédagogiques, pont de l'ascension, épidémie, formation du personnel).

La micro-crèche est ouverte à toutes les familles sans distinction de genre, d'origine, de niveau social, de conditions de vie, de besoins spécifiques en matière de santé ou de handicap.

Les accueils proposés :

Accueil régulier

Les besoins sont connus à l'avance et récurrents : les enfants sont accueillis à la micro-crèche selon un planning préalablement établi entre les besoins des parents et les disponibilités de la structure.

Accueil occasionnel

Les besoins sont ponctuels et non récurrents : l'enfant est déjà connu de la structure. Il est accueilli pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance.

Accueil d'urgence

Les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. L'enfant n'a jamais fréquenté la structure et ses parents souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence pour des motifs exceptionnels.

Les locaux

La micro-crèche comprend

- un accueil
- une grande pièce de vie
- une salle de change
- une salle de sieste
- un grand espace extérieur sécurisé

Les enfants, accueillis en âge mélangé, évoluent dans un espace commun. Une zone dédiée aux bébés peut être aménagée ponctuellement, en fonction des besoins du groupe.

Alimentation, hygiène et change

La micro-crèche permet aux mères de maintenir l'allaitement maternel. Le lait peut être recueilli au domicile puis transporté à la crèche ou la mère peut venir nourrir son enfant où son intimité est préservée.

Les repas sont fournis par les familles et réchauffés au micro-onde. La micro-crèche fournit le matériel nécessaire à la prise des repas.

La micro-crèche utilise l'eau du robinet.

Les familles fournissent les couches et les produits utilisés pour l'hygiène du siège. A défaut, la structure utilise des gants, de l'eau et du savon.

2. L'accueil de l'enfant différent

Les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 4 ans, sous réserve que leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Après avoir identifié les besoins et les capacités de l'enfant lors du premier contact, les professionnelles se concerteront et estimeront alors si elles peuvent répondre à cette demande.

Comme pour chaque enfant accueilli à la micro-crèche, l'équipe s'engage à être attentive et à observer ce que vit l'enfant tout au long du temps d'accueil afin de pouvoir répondre à ses besoins et retransmettre à la famille des éléments du quotidien. Un de ses objectifs sera de favoriser l'inclusion de l'enfant au sein du groupe.

Avec le concours du référent « santé et Accueil inclusif », les modalités de l'accueil pourront être définies en fonction de la disponibilité des professionnels.

Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, le référent « santé et Accueil inclusif » pourra aider et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

3. La référence

La référence est une pratique professionnelle mise en place au sein de la structure. Elle constitue un repère essentiel pour l'enfant et sa famille.

Elle consiste à désigner un professionnel référent qui accompagne l'enfant de manière privilégiée dès son arrivée et tout au long de son accueil, en le soutenant et en répondant à ses besoins de sécurité physique et affective, de réconfort, physiologiques, de manière adaptée. Ce lien d'attachement est sécurisant pour l'enfant et lui permet de bien vivre les journées à la crèche.

Ce professionnel tisse également une relation privilégiée avec la famille pour qui elle est une personne de confiance à qui ils peuvent s'adresser, exprimer leurs craintes, poser leurs questions ou revenir sur certains sujets auxquels il n'aurait pas pensé précédemment, contribuant ainsi à une continuité éducative et relationnelle.

Avant l'arrivée de l'enfant à la micro-crèche, une professionnelle est choisie mais non imposée. L'enfant, de par les relations qu'il va nouer, peut se rapprocher d'une autre professionnelle. De même, une personne référente dite relais est désignée et permet la continuité de la prise en charge. Ainsi on évite de créer une relation exclusive qui insécuriserait l'enfant en cas d'absence de la personne référente même courte.

En grandissant, l'enfant pourra, à sa guise, naviguer d'une professionnelle à une autre.

4. Les compétences professionnelles mobilisées

Les enfants sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire, diplômée et qualifiée : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, animatrice titulaire du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance. Elles « *veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique,*

affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés. » (Article L214-1-1 du code de l'action social et des familles)

Leurs missions principales :

- Accueillir et accompagner l'enfant et sa famille
- Identifier et répondre aux différents besoins des enfants
- Élaborer et proposer différentes activités en fonction de l'âge des enfants
- Mettre en œuvre des techniques de soins d'hygiène corporelle, de confort de l'enfant, de prévention et de sécurité
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement

Chaque professionnelle a des missions spécifiques :

La directrice

- Accueillir, écouter et accompagner les familles dans un cadre confidentiel.
- Garantir la sécurité et le bien-être des enfants
- Elaborer et suivre la mise en œuvre du projet d'établissement, en collaboration avec l'équipe
- Accompagner et coordonner les personnes chargées de l'encadrement des enfants
- Assurer l'organisation générale, la gestion administrative et budgétaire de l'établissement
- Veiller au respect des règles de sécurité et d'hygiène au sein de la structure
- Être en relation avec les partenaires extérieurs

La direction est assurée par l'éducatrice de jeunes enfants.

L'équipe éducative

Éducatrice de jeunes enfants (EJE)

- Valoriser la fonction éducative qui favorise l'éveil et le développement de l'enfant
- Organiser et animer le travail d'équipe (impulse, anime, oriente, accompagne, ...) dans le cadre du projet éducatif,
- Garantir le dynamisme et le respect du projet éducatif.

Auxiliaire de puériculture (en cours de VAE) et animatrice petite enfance (CAP AEPE)

- Participer au maintien de la propreté des locaux et des jeux.
- Participer à la construction et la mise en œuvre du projet éducatif.

.

Le référent santé et accueil inclusif

Le référent Santé et Accueil inclusif de la micro-crèche est médecin généraliste. En sa qualité de professionnel de santé, il informe, sensibilise et conseille l'équipe, en charge de l'encadrement des enfants, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il collabore à la réalisation des protocoles médicaux. Il peut assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des familles.

Apprentis et stagiaires

La micro-crèche peut accueillir des apprentis et des stagiaires. Leur apprentissage et leurs tâches sont définies en fonction du diplôme préparé. Ils sont sous la responsabilité de la directrice. Ils sont accompagnés par les professionnelles exerçant le métier préparé. Les apprentis et stagiaires ne comptent pas dans l'effectif des personnes encadrant les enfants.

Plus spécifiquement, l'apprentissage permet à l'alternant de :

- De Développer ses compétences techniques et relationnelles
- D'acquérir une expérience professionnelle
- De confirmer son projet professionnel

Les intervenants extérieurs

Selon l'Art. R. 180-18 du décret n° 2000-762 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, « les établissements et services veillent à s'assurer, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel. »

Dans ce cadre, la micro-crèche peut faire appel à des intervenants extérieurs. Leurs missions sont définies par leur domaine : contribuer à l'éveil artistique ; favoriser l'imaginaire et la créativité, développer leur sensibilité, leur sensorialité.

5. Les actions menées en matière d'analyse des pratiques

5.1. Le travail d'équipe

Par définition, l'accueil en crèche est collectif. Chaque enfant est cependant un individu unique avec ses besoins, ses émotions, son rythme de développement psychomoteur. Par conséquent, l'équipe tend vers un accompagnement individualisé de l'enfant tout au long de son accueil afin de favoriser son bien-être.

A l'instar des enfants, les familles sont, elles aussi, uniques. Elles ont leurs propres questionnements, pratiques éducatives, histoires L'équipe se doit donc de les accueillir sans porter de jugement, d'instaurer une relation de confiance.

Dès lors, savoir travailler en équipe est fondamental pour garantir un accueil et un accompagnement de qualité de chaque enfant et de sa famille. Pour ce faire, la communication est essentielle. Elle permet d'harmoniser nos pratiques professionnelles par le biais d'une réflexion constante.

Cette démarche réflexive permettant d'une part de favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant et d'autre part d'accompagner les familles est soutenue par la mise en place de plusieurs outils.

- Les **temps de réunions d'équipe** : ils sont réguliers et servent à organiser le quotidien, à partager des informations, à réfléchir sur des situations individuelles, à élaborer des projets pour la structure et assurent ainsi la cohérence du fonctionnement de l'équipe.
- Les **journées pédagogiques** (au minimum 1 par an) : Elles permettent d'approfondir des thématiques liées à l'accueil (aménagement de l'espace, transmissions, ...), au développement de l'enfant dans toutes ses dimensions.

Le travail d'équipe passe aussi par l'intégration des apprentis et des **stagiaires, professionnels en devenir**. Des temps d'échanges et des bilans réguliers sont instaurés. L'équipe veille à ce qu'ils soient systématiquement présentés aux parents.

5.2. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Le décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants rend obligatoire l'analyse de la pratique pour les professionnels de la petite enfance.

Animé par une personne extérieure à l'équipe, l'analyse de la pratique un atelier de groupe favorisant les échanges entre les membres de l'équipe sur ce qui constitue la pratique professionnelle.

Cet outil essentiel permet une démarche de réflexion collective dans le but d'améliorer les pratiques, apporte soutien aux équipes et renforce la cohésion d'équipe.

Des stages professionnels organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) permettent d'entretenir et d'approfondir nos connaissances, de lier notre quotidien à la théorie, de rencontrer d'autres professionnelles et ainsi d'échanger.



PROJET EDUCATIF

Constitutif du projet d'établissement, ce projet éducatif met l'accent sur les valeurs éducatives propres à l'équipe qui le fait exister et tient compte des paramètres liés à son environnement.

L'équipe de la micro-crèche défend des valeurs fondamentales ...

- Veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant au sein d'un environnement structurant.
- Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant.
- Accompagner l'autonomie de l'enfant visant à en faire un adulte acteur de ses choix.
- Valoriser les qualités et compétences personnelles de l'enfant en dehors de tout stéréotypes de genre, visant à transmettre une culture de l'égalité entre filles et garçons.
- Respecter sa famille et ses valeurs.

... et les exposent dans les objectifs suivants :

- Accueillir avec bienveillance
- Favoriser l'éveil et le développement du tout-petit
- Garantir le bien-être de l'enfant à travers les soins

Le projet éducatif vise le développement global de l'enfant dans toutes ses dimensions : motrice, cognitive, affective, sociale. Langagière. Les temps du quotidien (accueil, repas, soins, sommeil, jeux) sont considérés comme des moments éducatifs à part entière, favorisant l'autonomie, la communication et la socialisation.

1. Accueillir avec bienveillance

L'accueil du jeune enfant et de sa famille constitue une pratique professionnelle qui suppose une attitude respectueuse, bienveillante, empathique. C'est un acte d'hospitalité, un moment de transition entre milieu familial et collectif. C'est un temps d'écoute, d'échanges, de transmissions entre parents et professionnels.

Accueillir un enfant conduit à l'accompagnement. C'est le soutenir dans sa découverte de la vie de groupe en dehors de sa famille, c'est l'aider à grandir en compagnie de ses pairs en favorisant son ouverture au monde.

1.1. Le premier accueil, la familiarisation

Le premier accueil est essentiel pour commencer à nouer une relation de confiance avec les familles. Il commence dès l'inscription auprès du guichet unique du relais petite enfance et permet d'identifier les besoins, en termes de temps d'accueil, de la famille et sa demande vis-à-vis de la structure. L'enfant est inscrit sur une liste d'attente. Si les délais sont trop longs, la famille sera réorientée.

Dès lors que l'inscription est validée, l'accueil se poursuit dans le bureau de la directrice de la micro-crèche. Cette première rencontre permet de présenter la structure et son fonctionnement, de remplir les documents administratifs, d'écouter les attentes de la famille, voire ses difficultés, de visiter l'établissement. Ainsi, dès le début, l'accent est mis sur l'**individualisation** de l'accueil.

Commence ensuite l'accompagnement avec la période dite de familiarisation. C'est un temps d'échange précieux entre la personne référente de l'enfant et la famille. Il permet de faire connaissance, d'apprendre à se découvrir l'un l'autre, de recueillir des informations sur les compétences de l'enfant, son rythme, ses besoins, d'échanger avec les parents.

La période de familiarisation s'adapte à chaque enfant et à sa famille, sans protocole rigide. Chaque jour, parents et professionnels définissent la journée suivante. Cela contribue ainsi au sentiment de sécurité de l'enfant d'une part et sécurise les parents d'autre part.

1.2. L'accueil au quotidien

L'accueil et l'accompagnement individualisé mis en place lors de la familiarisation se poursuit au quotidien. Cette continuité est permise en offrant à l'enfant un environnement sécurisé et sécurisé, par la mise en place de repères spatio-temporels, la réflexion sur la place de l'adulte et l'aménagement de l'espace.

La place des parents

Les familles sont invitées à participer activement à la vie de la crèche, lors de la familiarisation, en restant auprès de leur enfant, mais aussi tout au long du temps d'accueil.

Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la salle de jeux, à leur demande, lors de séparation difficile, parce qu'ils ont un peu de temps libre, le soir avant de partir, dans le respect des enfants présents et des règles de l'accueil collectif. Les professionnels sont là pour les aider à trouver leur place.

Des animations culturelles, conviviales sont proposées aux familles facilitant des discussions avec les professionnels de façon plus informelle et encourageant la construction d'un réseau entre les familles.

La présence de l'adulte professionnel

Au quotidien, la journée est rythmée par des temps forts (jeux libres, activités d'éveil, temps des comptines, repas, sieste, goûter, départ). Les professionnels aident l'enfant à bien vivre ces changements, voire à les anticiper. Il prendra le temps de verbaliser ce qui est en train de se vivre, ce qui va se passer. Les rangements, le lavage des mains, s'habiller pour aller dehors sont autant de moments de transitions qui donnent des repères spatio-temporels afin que la journée et son enchaînement puissent devenir rassurant.

Garant de la sécurité physique et affective de l'enfant, l'adulte organise le déroulement de la journée en respectant ses besoins individuels, identifiés par un travail constant d'observation et repère ce qu'il vit dans le groupe (énervement, fatigue, faim, conflits...).

Il propose des activités d'éveil structurées en invitant l'enfant à participer sans le forcer. Il veille à respecter ses choix ainsi que ses compétences et ses capacités sans cesse en évolution.

Il favorise des moments de jeux libres. La présence de l'adulte, alors, revêt différentes fonctions qui évoluent avec l'âge de l'enfant. Pour les bébés, il est contenant, il lui permet de jouer dans un espace serein. Puis il autorise et encourage et enfin il est là pour poser un cadre, des limites qui sécurise l'enfant dans son exploration libre du jeu. L'adulte, par l'attention qu'il porte à l'enfant, est un repère, un phare, un port d'attache.

Dans tous ces temps du quotidien, le professionnel soutient l'acquisition de l'autonomie du tout-petit. Il l'accompagne dans ses découvertes en verbalisant les situations tout en le laissant vivre ses expériences et en tirer les conséquences. Il sera à l'écoute des envies de chacun, de ses refus, de sa façon personnelle d'aborder les activités dans la limite du respect des autres et des règles énoncées.

Au vu des découvertes en neuroscience, il veillera à prendre en compte les émotions de l'enfant, à l'aider à les identifier et les nommer dans le but de lui permettre de mieux les dépasser. L'adulte veillera à adapter sa posture, ses réponses, son langage à l'état émotionnel et au besoin d'expérimentation de l'enfant, sans discrimination de genre.

L'aménagement de l'espace

Penser l'aménagement garantit le bien-être de l'enfant et sa sécurité physique.

La salle de vie est divisée en espaces et munie de matériel modulable pour s'adapter aux exigences du groupe. L'un d'eux est réservé aux bébés, un autre à la lecture pour ceux qui ont besoin de s'isoler au calme ... Malgré leur modularité, ces espaces sont toujours présents et participent à la sécurité psychique des enfants.

Ils sont parfois matérialisés (séparations) pour permettre aux enfants de vivre leurs jeux sans être interrompus par d'autres (contrainte de la vie en groupe génératrice de tensions).

Ils sont rangés plusieurs fois au cours de la journée et les jeux sont renouvelés de façon à ce que chacun trouve de nouvelles stimulations et n'évolue pas dans un lieu encombré.

Ces espaces sont conçus pour répondre au développement global de l'enfant, à travers trois dimensions :

Une dimension sensori-motrice : l'aménagement est conçu pour permettre à l'enfant de développer ses compétences sensorielles et motrices, des petits espaces facilitent les explorations tactiles, sonores, visuelles, olfactives et gustatif, la motricité fine ; de grands espaces aménagés avec du matériel incitent à mettre en action tout le corps pour développer la motricité globale.

Une dimension symbolique : l'espace est équipé de matériel de jeu permettant à l'enfant d'imiter et ainsi de jouer ou rejouer des scènes de son quotidien.

Une dimension relationnelle : les espaces sont organisés pour accueillir plusieurs enfants et leur permettre de se rencontrer, de communiquer, de se confronter à leurs pairs.

Les transmissions

Temps d'écoute et d'échanges primordial entre les familles et les professionnels, les transmissions quotidiennes, à l'arrivée et au départ de l'enfant, concourent à la qualité de l'accueil du jeune enfant. Elles permettent de tisser une relation de confiance avec le parent. Les professionnels se rendent disponibles pour accueillir chaque famille.

Les transmissions, venant des parents, servent à recueillir les informations nécessaires afin d'accompagner au mieux les besoins et l'évolution des compétences de l'enfant. Elles permettent de garantir une continuité entre la maison et le lieu d'accueil. Celles des professionnels servent, elles, à retranscrire la journée de l'enfant, sur le plan physiologique (santé, soins, alimentation, change, sommeil) et sur un plan de développement plus global (explorations motrices et sensorielles, découvertes, langage, acquisition de l'autonomie).

Si les parents expriment leur besoin de discuter davantage avec l'équipe, un rendez-vous peut leur être proposé.

Bras, doudous et tétines

Pour se sentir en sécurité, l'enfant a besoin des bras de l'adulte, de son doudou ou de sa tétine.

C'est la raison pour laquelle, à la micro-crèche, les professionnelles se rendent disponibles, dans la mesure du possible, pour un enfant qui a un besoin de sécurité affective, émotionnelle. elle le prend en charge individuellement, le console, le réconforte, l'écoute, nomme ses émotions. L'enfant ainsi sécurisé peut investir de nouveau son environnement.

L'objet transitionnel, plus communément appelé doudou, fait le lien entre la maison et la micro-crèche. Il permet à l'enfant d'aborder de façon plus sécurisante les moments de transition tels que les séparations, la découverte de nouveaux environnements, d'apaiser de fortes émotions ...

Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, le doudou est en accès libre. Des pochettes à doudou sont spécialement prévues. L'enfant peut le déposer et aller le chercher à sa convenance, dès qu'il en ressent le besoin.

L'enfant a accès à sa tétine lorsqu'il en a besoin. Les professionnelles l'encouragent à s'en séparer pour favoriser le langage, la communication.

2. Favoriser l'éveil et le développement du tout-petit

Favoriser le développement global de l'enfant est au cœur des pratiques professionnelles de l'équipe. Elles accompagnent les enfants avec une posture d'observation, d'écoute et de soutien, en respectant le rythme individuel et en valorisant les compétences de chacun. L'enfant est encouragé à expérimenter, à faire des choix et à prendre progressivement confiance en lui, dans un espace sécurisant et sécurisé.

Grâce à la multiplicité d'expériences nouvelles, l'enfant exerce son corps, sa dextérité, son sens de l'analyse, imite, fait le plein de sensations, d'observations qui enrichissent sa réflexion, accède au langage, rencontre ses pairs.

Les activités sont proposées, jamais imposées. Elles sont basées sur le plaisir de découvrir, d'être acteur et donne éventuellement lieu à une réalisation. La pédagogue Maria Montessori résumait cette démarche en une phrase « aide-moi à faire ...seul ! ».

C'est la démarche de création qui sera valorisée et non pas les qualités de l'objet fini. Ce qu'il rapporte chez lui est un témoignage du plaisir qu'il a pris, un cadeau pour ses parents.

2.1. L'éveil sensoriel et moteur

Le très jeune enfant se développe, apprend, se construit à l'aide d'explorations sensorielles et motrices. Elles lui permettent de s'éveiller au monde qui l'entoure, de le comprendre, de le découvrir, de prendre conscience de son corps dans l'espace grâce à la perception de signaux sensoriels. Signaux qui vont susciter son intérêt et donc stimuler son envie de se déplacer, de découvrir les matières, les textures, d'écouter un son, de goûter, de regarder, de sentir.

Les professionnels mettent en place des espaces ludiques, libres ou structurés, à l'intérieur ou à l'extérieur, qui encouragent le développement sensori-moteur de l'enfant. Ces univers facilitent la motricité globale par la création des parcours de motricité, favorisent la motricité fine (encastrement, transvasement, visser-dévisser), servent les perceptions sensorielles. Le tout sous le regard bienveillant et sécurisant des adultes.



2.2. L'éveil artistique et culturel

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistique et culturelle. Je m'ouvre au monde par les richesses des échanges interculturels »
Principe N°5 de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

Au sein de l'établissement, l'éveil artistique et culturel est soutenu par la proposition régulière d'activités musicales (comptine, chanson), la manipulation d'instruments de musique, la pratique de la danse et des arts plastique, l'accès aux livres et la lecture. Ces pratiques favorisent la créativité, l'imaginaire, le langage et la motricité, tout en contribuant au plaisir de faire ensemble.

Les propositions des professionnels sont renforcées par la prestation d'un musicien intervenant, par le partenariat établi avec médiathèque Rose Valland, située à proximité.

L'activité est basée sur le plaisir de découvrir, d'être acteur et donne éventuellement lieu à une réalisation. La pédagogue Maria Montessori résumait cette démarche en une phrase « aide-moi à faire ...seul ! ».

C'est la démarche de création qui sera valorisée et non pas les qualités de l'objet fini. Ce qu'il rapporte chez lui est un témoignage du plaisir qu'il a pris, un cadeau pour ses parents.

Plus large sera l'ouverture au monde via l'art et la culture, plus L'enfant, en grandissant, pourra s'ouvrir aux différents points de vue, affina son esprit critique, développera sa curiosité.



2.3. Le développement social

Certains espaces de jeux sont créés autour des jeux de faire-semblant, dit symboliques (dînette, garage, poupées). Ces jeux favorisent l'imitation, la communication et permettent à l'enfant d'assimiler la réalité, de la rejouer. Petit à petit, l'enfant se décentre de lui-même pour aller vers autrui.

Si le lien social débute dès la naissance, le développement, lui, se construit peu à peu en acquérant des compétences sociales à travers les interactions qu'il établit avec les autres enfants et les adultes qui l'entourent.

Ainsi, les jeux, les temps de vie quotidienne engendrent le début de l'apprentissage des règles de la vie en société et du respect dû aux autres.

Quotidiennement, les règles sont expliquées et rappelées : il faut attendre son tour, apprendre à partager les jeux, les espaces, l'attention de l'adulte, à vivre avec des plus grands, des plus petits aux besoins différents des siens.

Il se peut que parfois l'enfant se laisse envahir par le trop-plein de tensions et d'émotions et que ses camarades en fassent les frais (gestes violents, morsures...). L'équipe après avoir pris en charge les « victimes » aidera les « agresseurs » à modérer leurs impulsions. « L'agressivité est liée à une impuissance de parler » comme le soulignait F. Dolto (psychanalyste).



3. Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

Dès le plus jeune âge, déconstruire les stéréotypes de genre est essentiel pour permettre à l'enfant de construire son identité en tant qu'individu et non en tant que fille ou garçon, aux rôles déterminés, pouvant influencer ses comportements, impacter ses aspirations.

Les professionnels valorisent l'enfant pour ses qualités personnelles, et l'encourage à explorer librement l'ensemble des espaces et des activités.

Ils adoptent une posture éducative équitable, attentive aux paroles et aux attitudes. Les supports pédagogiques sont choisis pour proposer des modèles diversifiés et respectueux de l'égalité.

4. Garantir le bien-être de l'enfant à travers les soins

4.1. L'alimentation

Manger est un besoin physiologique auquel on doit répondre pour l'enfant en termes de quantité, qualité et de diversité mais il entraîne aussi des conduites sociales et conviviales. C'est un temps d'apprentissage.

Le repas de midi et le goûter sont fournis par les parents. Si l'équipe constate des problèmes dans les quantités, dans l'équilibre, une discussion s'engage pour envisager un réajustement. Les professionnels proposent leur soutien.

Ambiance du repas.

Le repas a lieu dans la pièce à vivre à partir 11h30 pour les plus grands, et selon leur rythme pour les bébés. Le même rituel est respecté à chaque fois pour que l'enfant puisse acquérir des repères sécurisants : passer aux toilettes, se laver les mains, se rassembler pour un temps calme. Il est invité à participer avec les autres à ce moment de la journée même s'il manque de motivation.

Une professionnelle prend en charge une table, s'assoit avec les enfants. Le repas est servi dans des assiettes à compartiments. Pour que l'enfant puisse l'apprécier, il est essentiel que celui-ci se passe dans le calme, sans stress, dans une ambiance détendue où chacun peut dialoguer, manger à son rythme.

C'est un moment de plaisir, voire de fierté, de manger le repas préparé par la famille mais aussi un temps d'exploration et d'acquisition de l'autonomie.

Par son attitude bienveillante, l'adulte accompagne les découvertes sensorielles (température, texture, forme, consistance) en permettant à l'enfant de manipuler les aliments, de manger avec les mains, de mélanger les aliments, de faire toutes sortes d'expériences, tout en lui proposant d'utiliser des couverts et en définissant un cadre : l'enfant s'occupe uniquement de son assiette et de son verre.

Il accompagne également les découvertes gustatives (échanges autour des couleurs, des saveurs, des odeurs des aliments). Il lui laisse le temps de goûter, de changer d'avis, d'observer les autres. Il respecte les appétits, les goûts. Chacun restant libre de ne pas goûter, d'indiquer quand il est rassasié.

Pour les plus petits, on va privilégier la relation individuelle, essentielle pour que le bébé accepte de se nourrir.

Les professionnels aident le tout petit à faire seul en l'accompagnant dans sa prise d'initiative.

En fonction de son âge, l'enfant peut distribuer les serviettes en début de repas, apprend à la mettre seul, à boire, à se laver le visage et les mains à la fin du repas, à mettre serviette et gant dans une bassine dédiée au linge sale.

Tout au long de cet apprentissage, l'adulte soutient l'enfant en l'encourageant.

4.2. Le temps du change.

Les soins donnés à l'enfant occasionnent une manipulation de son corps par l'adulte et peuvent être source d'angoisse chez le tout-petit renvoyé à son impuissance.

Afin de rassurer l'enfant, l'accent est mis sur sa participation (grimper seul sur la table de change ; lever les jambes, se tourner ; descendre l'escalier) et la verbalisation de ce qu'il vit.

Une attention particulière est portée aux sensations ressenties par les enfants dans ces moments et à leurs réactions.

On s'appuiera sur des repères (mobiles, jeux à disposition) éléments attrayants qui mobilisent sa curiosité.

A partir du moment où l'enfant est stable sur ses jambes, il lui est proposé de le changer debout. Temps où sa participation est sollicitée - se déshabiller, se rhabiller seul, se laver. Être acteur réduit la dépendance à l'adulte et favorise le processus de l'acquisition de son autonomie.

L'apprentissage de la continence

C'est un accompagnement qui se fait en fonction de la maturité de l'enfant, de son envie de coopérer et de la demande des parents.

Il est proposé aux enfants régulièrement de se rendre aux toilettes. Le phénomène de groupe favorise cet apprentissage.

Il sera facilité si l'adulte sait minimiser les accidents, encourager la prise d'autonomie de l'enfant en lui demandant sa participation.

Ces passages aux toilettes engendrent de véritables moments d'échanges, de discussions entre enfants propices à l'explication des règles d'hygiène (lavage des mains, essuyage...) et par lesquelles l'enfant apprend à prendre soin de son corps.

4.3. Les bobos

Tout au long du temps d'accueil, l'équipe se doit de rester vigilante au bien-être du tout-petit. Par l'observation permanente et à l'aide des informations données par les parents, elle sera attentive à l'état de santé de l'enfant, à ses émotions.

Lors d'un incident dans l'enceinte de la micro-crèche, après s'être assuré du degré de gravité, l'enfant est pris en charge individuellement, soigné, rassuré. L'aide du doudou est souvent nécessaire.

Par le contact corporel (prise dans les bras) mais aussi à travers les mots mis sur ce qu'il a vécu, on aide l'enfant à se calmer.

Les parents seront contactés en cas de fièvre ou de mal-être afin de préserver le confort de l'enfant.

Il pourra être demandé à la famille de tenir l'enfant à l'écart de la structure dans le cas de certaines maladies (gastro-entérite, conjonctivite, varicelle, grippe...)

4.4. Respecter le sommeil du tout-petit

Le sommeil est un besoin physiologique, qu'il est indispensable de respecter pour que l'enfant dispose de toutes ses capacités pour grandir.

C'est encore à travers l'observation quotidienne et grâce aux informations apportées par la famille que l'équipe pourra répondre au rythme de sommeil de chaque enfant.

Les professionnels vont repérer ces signes et proposer un environnement adapté pour que le tout-petit puisse se ressourcer.

Dans la matinée, ce sont les enfants les plus jeunes qui ont accès à la salle de sieste. Les plus âgés peuvent s'isoler dans un coin sur des coussins. C'est parfois dans les bras de l'adulte que l'enfant accepte de se reposer.

Le rôle de l'adulte est de mettre en place une ambiance sereine où les besoins de sommeil de chacun seront respectés. Il reste présent dans la pièce pour rassurer, rappeler les consignes liées à la sieste en collectivité.

A travers des rituels (passage aux toilettes, changes, déshabillage, recherche des doudous et tétines), l'enfant anticipe ce temps du quotidien. La pénombre est faite dans la salle de sieste, les enfants les plus âgés retrouvent leur place sur des lits bas, les lits à barreaux étant réservés aux plus jeunes.

L'accompagnement à l'endormissement peut se faire à travers une lecture chuchotée, une berceuse chantée, une musique douce. L'effet de groupe peut aussi aider de certains enfants à s'endormir.

La durée du sommeil peut être variable d'un enfant à l'autre et d'un jour à l'autre. Les professionnels proposent d'aller à la sieste à tous les enfants simultanément. Certains ne veulent pas dormir. Les professionnels offrent la possibilité d'aller dormir à nouveau un peu plus tard mais n'insiste pas et lui repropose chaque jour sans le forcer. L'enfant se réveille à son rythme.

Conclusion

À travers ce projet éducatif, les professionnels affirment leur volonté d'offrir à chaque enfant un environnement accueillant, propice à l'éveil et à l'exploration, à l'épanouissement et au bien-être.

C'est un outil permettant des références communes soutenant la cohérence des pratiques.

Toutefois la micro-crèche est un relais, elle ne doit pas se substituer à l'action de la famille. C'est le dialogue avec les parents, leur collaboration qui conditionne la qualité de ce lieu au service de la population de Veuzain sur Loire.

Enfin, dans son ensemble, ce projet d'établissement est un outil de référence pour l'équipe, les familles et les partenaires. C'est un outil qui a pour vocation d'évoluer au gré des variations du territoire, des interrogations des professionnels et des échanges avec les familles.



PROJET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL

Un projet d'évaluation de la qualité d'accueil, rendu obligatoire par le décret du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches, vient compléter ce chapitre et permet à l'équipe de :

- Faire le point sur ses pratiques
- Valoriser ses points forts
- Identifier ses marges de progression

C'est un outil au service de l'amélioration continue : les pratiques professionnelles sont discutées et amenées à évoluer continuellement, à être réajustées au fil du temps.

En se basant sur les objectifs du projet éducatif, l'équipe construit des grilles d'évaluation reposant sur les items suivants :

- L'accueil et le bien-être des enfants
- L'environnement et l'aménagement des espaces
- Les propositions éducatives, d'éveil artistique et culturelles
- Le partenariat avec les familles
- Le travail d'équipe

Chaque grille fait l'objet de critères appuyés par des observations et/ou indicateurs permettant d'évaluer les pratiques sous forme de notation.

L'analyse de la grille aide à mener une réflexion en équipe afin de formuler des pistes d'amélioration, de mettre en place des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, de faire différemment.

De plus, pour permettre la remontée des observations et garder à l'esprit l'amélioration du quotidien des enfants en collectivité, il est important de :

- Communiquer, échanger
 - A travers la rédaction de ce type de document (projet) et sa mise à disposition auprès des élus et des parents lors de l'inscription ou au cours de l'accueil.
 - Grâce à la prise en compte des remarques, demandes faites par les parents lors des échanges individualisés.
 - En mettant en place des séances d'observation d'un enfant ou d'un groupe à des moments propices.
 - En proposant sondages, questionnaire auprès des usagers de la structure.
 - En mettant en place des rencontres avec les parents favorisant les échanges : matinée d'animations, temps festifs, réunions à thème.
 - En étant à l'écoute des observations faites par les apprentis et stagiaires, porteurs d'un regard neuf sur la micro-crèche.
- Analyser et évaluer les pratiques
 - En réunion d'équipe : repenser des stages, des articles de revue susceptibles d'alimenter une réflexion sur nos pratiques professionnelles.
 - En partant en formation professionnelle continue régulièrement.
 - En participant aux réunions de réseau des établissements d'accueil du jeune enfant qui permettent la mise en commun d'expériences, le partage d'outils.

- En menant une réflexion régulière sur le projet éducatif.
- En organisant plusieurs fois par an, des séances d'analyse des pratiques professionnelles supervisées par un intervenant extérieur.

